SEPT 2014

N°6

Le Bulletin Municipal

COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

Chers concitoyens,

L'été touche à sa fin et nos pensées se tournent vers la famille et les amis de Kévin. Sa disparition brutale a choqué beaucoup d'entre nous. L'ensemble du Conseil Municipal s'associe à la peine de la famille et des amis et présente ses sincères condoléances.
En moins d'un an, deux épreuves cruelles montrent le besoin de mettre en place des actions de sécurité routière.

Le Maire, Damien GIRARD

« Votre présence lors de la Marche Silencieuse m'a touchée. Je soutiens les actions de sécurité routière puisque je souhaite que la disparition de mon fils fasse prendre conscience des dangers de la route et que cela permette d'éviter d'autres drames aussi douloureux. »

La Maman de Kévin.

Conseil Municipal 4 septembre 2014 :

- Convention feu d'artifice
- Modification simplifiée du PLU
- Pouvoir de police du Maire
- Régie droits de place
- Chaudière bibliothèque
- Badges des salles

Vie Locale

- Médaillés pontfabriciens
- Organisation scolaire
- Fanfare
- Secrétariat de mairie
- Champion de cyclisme
- Analyses d'eau
- Information locative
- Sécurité zone 30
- Bibliothèque
- Nuisances sonores
- Activités sportives et associations
- Balades d'automne
- Mission Locale
- Transport bus vers Reims

INFORMATIONS MUNICIPALES

Convention feu d'artifice

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec la commune de Selles pour que celle-ci procède au tirage du feu d'artifice de la fête nationale, moyennant une participation financière de 600€.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Modification simplifiée du PLU

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de relancer une nouvelle procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme afin de rectifier une erreur matérielle commise sur le plan de zonage lors de la procédure de modification simplifiée approuvée le 1er décembre 2009.

Il est exposé qu'il convient de rectifier le corps de la délibération 28/2014 par : « Cette modification consiste à englober la localisation d'une construction d'habitation au lieu-dit « la Providence » à la zone UB. Cette zone s'étend sur environ 5 mètres autour de la construction ».

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire effectuer ce changement. Il charge le Maire de signer tout document permettant de donner suite à cette décision.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Présents au conseil municipal :

- AUFFRAY Nathalie
- BUAT Frédérique
- BESSON Dominique
- BRAU François-Xavier
- CERCEAU Sophie
- CHABAUD Mélanie
- CLAUDE Ludovic
- COURTY Aline
- DELAVACQUERIE Nathalie
- D'HAINAUT Cyril
- FORTIER Éric
- GIRARD Damien
- GIRARD Denis
- GOUYON Nathalie
- LECLERC Manuel
- LUBIATO Mikaël
- SEVERS Olivier
- SIMONNET Marina

Absent excusé :

- NICOLI Christophe (pouvoir de vote transmis)

Pouvoir de police :

Le Maire expose que son pouvoir de police est attaché à ses compétences et au territoire communal.
Depuis la loi du 16 décembre 2010, une nouvelle étape a été franchie en matière de partage de pouvoirs de police entre les Maires et les Présidents de groupements. Désormais, les Présidents ont la possibilité d'exercer leurs pouvoirs de police pour les compétences qui leur ont été transférées.
Suite à l'élection du Président de la Communauté de Communes des Rives de la Suippe, les Conseils Municipaux disposent d'un délai de 6 mois pour décider du devenir de leur pouvoir de police.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer au transfert automatique du pouvoir de police au Président de la Communauté de Communes des Rives de la Suippe.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Régie droits de place :

Le Maire expose que le régisseur des droits de place est actuellement Mme Floriane BREIK.
Mme BERTHOD Dominique est le régisseur suppléant de cette régie. Or, suite à la démission de cet agent au 16 avril 2013, il convient de nommer un nouveau régisseur suppléant.
Monsieur le Maire propose de nommer Mme Myriam FOISSY au poste de régisseur suppléant pour les droits de place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer Mme Myriam FOISSY au poste de régisseur suppléant pour les droits de place à compter du 1er septembre 2014.

Il est précisé qu'un arrêté de nomination sera établi dans ce sens.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Remplacement de la chaudière de la bibliothèque et plan d'accompagnement de projet (PAP) :

Le maire expose qu'il convient de procéder au remplacement de la chaudière de la bibliothèque, il expose les différents devis reçus et les différentes technologies : chaudière à fuel classique ou à condensation ou chaudière à granulés de bois.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la Maison du Pellet de la société CPE BARDOUT pour un montant HT de 29318,29€. Le Maire est chargé de l'exécution de la réalisation des travaux, il propose de solliciter une subvention du PAP (financé par RTE dans le cadre de la création de la ligne aérienne 400000 volts entre Charleville-Mézières et Reims).

ADOPTÉ : à la majorité par les membres pré sents.

Badges d'accès des salles communales :

Le Maire rappelle qu'un système de contrôle d'accès par badge a été mis en place à la salle polyvalente de Pontfaverger-M. Il convient de fixer le montant à facturer en cas de badge non restitué ou endommagé.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe le montant à appeler en cas de badge non restitué ou endommagé à 50 €.

Médailles Municipales pour quatre pontfabriciens.

Au cours de la cérémonie du 14 juillet, M. Damien GIRARD a tenu à mettre à l'honneur les habitants qui se sont dévoués dans les fonctions d'élus municipaux.

Le Maire a évoqué le dévouement et la disponibilité dont ils ont fait preuve pour le bien de tous au sein de la commune de Pontfaverger-Moronvilliers. De par leurs actions, leurs noms s'inscrivent dans l'histoire du village.
Les distinctions ont mis à l'honneur :

M. Gabriel LHOTE, Conseiller Municipal de 1971 à 1983, Adjoint au Maire de 1983 à 1995, Maire de 1995 à 2008 : médaille d'or pour 35 années de mandat.

M. Raymond ACCORDINI, Conseiller Municipal de 1977 à 1995, Adjoint au Maire de 1995 à 2008 : médaille de vermeil pour 30 années de mandat.

M. Denis GIRARD, Conseiller Municipal de 1983 à 1995 et de 2001 à 2014, Adjoint au Maire de 1995 à 2001 : médaille de vermeil pour 30 années de mandat.

M. Luigino LUBIATO, Conseiller Municipal de 1989 à 1995, Adjoint au Maire de 1995 à 2014 : médaille d'argent pour 25 années de mandat.

Très touchés par les honneurs, chacun a pu dire à quel point ces fonctions sont importantes et intéressantes à occuper. Leurs épouses, qui les ont soutenus et accompagnés, ont reçu un bouquet bien mérité, symbole de leur soutien au cours de ces nombreuses années de mandats.
L'ensemble des élus municipaux, au nom des habitants, les remercie chaleureusement pour leur engagement.

Organisation scolaire

Les nouveaux rythmes scolaires sont en place, les horaires des écoles maternelles et élémentaires sont identiques (un aménagement est en cours pour faciliter la prise en charge des fratries sur les 2 établissements).

	07h15-08h20	8h30-11h30 Arrivée possible à 8h20	Pause Méridienne 11h30 13h30	13h30-16h30 Arrivée possible à 13h20	16h30-17h30 2 choix possibles		17h30-19h00
Lundi							
Mardi							
Mercredi							
Jeudi							
Vendredi							

Garderie sur inscription, gérée par la Communauté de communes, 1€/heure fractionnable au ¼ d'heure

Temps libre

Cantine sur inscription, gérée par le Collège et facturée par la Communauté de communes 4€20/repas

Etude surveillée gérée par les enseignants sur inscription, gérée par la Communauté de communes, 1€/heure

Temps scolaire à l'école

Activités périscolaires sur inscription, gérée par la Communauté de communes 1€/heure

Pour la sécurité des élèves des aménagements ont été réalisés. Le parking face à la maternelle évite de faire marche arrière. Un cheminement piéton sécurisé permet de libérer un accès aux élèves qui prennent le bus et aux familles entrant et sortant de l'école. **Merci de ne pas stationner en dehors des places de parking prévues** pour éviter tout danger ou désagrément de circulation. Le nouveau portail de l'école élémentaire crée une zone d'attente sécurisée pour les parents et les élèves à la sortie de l'école. Cet espace facilite les allées et venues du ramassage scolaire, deux accès sont possibles pour fluidifier vos déplacements.

Nous vous rappelons que **l'arrêt ou le stationnement sont interdits sur l'emplacement bus**.

FANFARE RECHERCHE MUSICIENS

Le 14 juillet dernier, la cérémonie patriotique au Monument aux Morts a été une cérémonie sans musique. Nous avons tous constaté à quel point cela manquait.

Les musiciens actuels, présents depuis de très nombreuses années, souhaitent passer la main. Pour éviter que toutes nos cérémonies se fassent sans musique, la Mairie est à la recherche de musiciens, joueurs de clairon ou batteurs, sur le secteur, enfants ou adultes, avec ou sans expérience, mais présentant un goût pour la musique et une réelle volonté de jouer et de s'impliquer dans cette belle initiative. Des contacts peuvent être pris par téléphone auprès de la Mairie.

Secrétariat de Mairie

Permanence supplémentaire du secrétariat de Mairie samedi 04 octobre de 10h à 12h.

Champion de cyclisme

Félicitations à Alexis Laquille, pontfabricien de 16 ans et licencié à la Pédale Châlonnaise, pour son titre de Champion de Champagne lors du Championnat Régional de l'avenir.

RESULTATS ANALYSES EAU

L'analyse de l'eau en date du 1er août 2014 conclut que l'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Information locative

Un local commercial est disponible dès maintenant au 15 rue Saint Brice.
Loyer : 340€ par mois.
Renseignement possible auprès du secrétariat de la mairie.

Pour la sécurité de tous

Pour s'assurer du respect des nouvelles limitations de vitesse dans Pontfaverger-M, des contrôles seront effectués régulièrement par la gendarmerie.

La bibliothèque

Envie d'un roman, d'une BD ou d'un magazine…?
La bibliothèque vous accueille
chaque mardi de 10 h à 12 h,
mercredi de 14 h à 17 h,
jeudi de 16 h 30 à 18 h 30 et
samedi de 10 h à 12 h.

Réduisons les volumes sonores

L'arrêté préfectoral de décembre 2008 prévoit, entre autres dispositions :

- Qu'à l'intérieur des propriétés privées et dans les locaux d'habitation ou leurs dépendances, les occupants doivent prendre toutes précautions pour que les bruits émanant de ces lieux lors d'utilisation d'appareils, du fait d'activités ou de comportements, ne crée aucune gêne pour le voisinage.
- Que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, outil de percussion **sont uniquement autorisés aux horaires suivants :**

Tous les jours de 8H 30 à 12H et de 14H à 19H30
Sauf le samedi de 9H à 12H et de 14H30 à 19H
Et le dimanche et les jours fériés de 10H à 12H

Il appartient donc à chacun de faire en sorte de ne pas gêner la sérénité d'autrui pour vivre en bonne intelligence.

VIE LOCALE

VIE LOCALE

Activités proposées et contacts

Danse Jazz (classique + moderne) avec Célia 06.24.42.64.94

Judo LOURDEZ Jacky au 03.26.03.72.63 ou MEJE Jean 03.26.04.53.04

Galipette (enfants de 4 à 6 ans) mardi soir de 16h30 à 18h30 GALLAND Estelle 06.87.25.96.77 ou MESTRE Audrey 06.15.29.60.37

Foot sur Bétheniville et Pontfaverger FENNEBRESQUE Thierry 06.98.31.77.94

Majorettes
Nathalie 06.59.69.91.91
Dominique 06.59.71.47.19

Ecole de musique TAILLIART Anne 03.51.00.26.30

Tennis : sport.loisirs.tennis@gmail.com

Danse africaine avec Fama (cours le jeudi sur Bétheniville) 06.09.47.70.92

Autres associations possibles comme :

- Tennis de table
- Théâtre
- La boule Ferrée
- Pêche et pisciculture
- Volley-ball
- Tir (les Inséparables)
- Amicale des anciens
- Impressions
- Etc.

Renseignements auprès de Sport et Loisirs AUFFRAY Nathalie 06.59.69.91.91 ou sur le site http://www.pontfaverger-moronvilliers.fr

Thé dansant

L'Association des Anciens Combattants organise son thé dansant, le **samedi 1er novembre 2014**, à partir de 15h00, à la salle polyvalente de Pontfaverger-M.

Orchestre Damien BEREZINSKI

Renseignements et inscriptions auprès de M. MAQUIN au 03.26.48.70.83

Pontfaverger : de nombreux chemins de balade

Nous vous proposons des promenades à faire en famille, entre amis, à pied ou à vélo… (itinéraire en bleu sur le plan). Votre parcours peut démarrer à de nombreux endroits. Si vous arrivez en voiture, des parkings sont à votre disposition. A vous de naviguer dans le village pour découvrir un environnement naturel. Tout au long, vous pourrez voir la "nouvelle route" (trait en bleu plein) bordée de marronniers, la rivière Suippe, l'ancienne voie ferrée, la rue de la gare bordée de platanes centenaires, la « cour Chapitre », des blockhaus, vestiges de la première guerre mondiale ...

Profitez de l'automne et des ses beautés pour explorer notre village et son patrimoine.

La nouvelle route : un peu d'histoire

1935 : sur la vue aérienne, le trait bleu plein localise un projet d'une des premières déviations de notre département prévue cette année là. Mais parfois, quand les projets sont en avance sur leur temps, l'histoire les rattrape. Des travaux de génie civil conséquents, des pierres qui viennent de carrières lointaines pour faire un bon blocage, des marronniers pour border cette "**nouvelle route**", des tas de cailloux de Givet sont prêts pour faire le macadam mais la guerre arrive ... L'armée allemande utilisera les gravillons pour un autre emploi. Après le conflit, d'autres investissements sont privilégiés et les élus successifs ne souhaiteront pas cette déviation pour protéger les commerces du village. Le projet est abandonné, le chemin est même interdit à la circulation pendant des années.

Vous pouvez retrouver toutes les balades sur le site :
http://pontfaverger-environnement.jimdo.com/promenades-aux-environs-de-pontfaverger/